

BG FINANCES SARL

Carte d'Identité Professionnelle (FR)

1. Activités

- Conseil en Gestion de Patrimoine,
- Conseil en Investissements Financiers,
- Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF), membre de la CNCIF (Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers) et de la CNCIOB (Chambre Nationale des Conseils Intermédiaires en Opérations de Banque).

2. Contacts

BG FINANCES, créée le 22 décembre 2003.

SARL au capital de 10 000 euros - SIRET 451 461 495 00025 RCS Paris,
Représentée par Mr. Yann GUEVELLOU.

53 boulevard de Courcelles – 75008 Paris - France

Téléphone : +33 (0)1 82 82 88 00

Fax : +33 (0)1 49 70 00 21

Email : contact@bgfinances.com

Site : www.bgfinances.com

3. Statuts règlementés

Intermédiaire en assurance

Courtier en assurance et réassurance (COA) référencé sur le registre de l'ORIAS des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07005073 et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des compagnies Swisslife, Axa, La Mondiale, ...

Conseil en investissements financiers

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sur le registre de l'ORIAS des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07005073, adhérent de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF - www.cncef.org/cncif) , association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant peut recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le Client pourra obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Intermédiaire en Opérations de Banque

Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements (COBSP) référencé sur le registre de l'ORIAS des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07005073, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils Intermédiaires en Opérations de Banques (www.cncef.org/cnciob/),

Et pouvant notamment présenter les produits et services d'AXA Banque, Banque Palatine, BNP Paribas, BRED, Crédit Foncier, SwissLife Banque Privée, ...

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant

Etablissement(s) de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier (détention d'une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° T10527 délivrée par la Préfecture de Police de Paris et reconduite par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sous la référence CPI 7501 2016 000 011 028.

Assurance RCP et Garantie Financière : GALIAN – MMA IARD Entreprise, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris.

4. Informations relatives au traitement des réclamations

La satisfaction de nos Clients est notre priorité. Si, toutefois, malgré les soins que nous apportons dans l'exercice de notre mission, un litige venait à nous opposer, le Client pourra présenter une réclamation à l'adresse de BG FINANCES, à l'attention de Mr. Yann GUEVELLOU, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

CMAP - Service Médiation de la consommation
39, avenue F.D. Roosevelt
75008 PARIS
www.cmap.fr – Mail: consommation@cmap.fr

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02
<http://www.amf-france.org>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

5. Confidentialité – données personnelles

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, BG FINANCES s'engage, sauf accord exprès de ses Clients, à ne pas communiquer, ni exploiter, en dehors de sa mission, les informations les concernant et se conformer au RGPD (Règlement général sur la protection des données) du 25 mai 2018.

Paris, le 30 avril 2018

Yann GUEVELLOU
Gérant de la société BG FINANCES
53 boulevard de Courcelles
75008 Paris - France

BF FINANCES SARL
PROFESSIONAL ID CARD (EN)

To be translated